

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 AVRIL 2013

Présents : M. TRON, M. PRIVAT, Mme FERNANDEZ DE RUIDIAZ, M. MONFRAY, Mme DE YOUNGMEISTER, M. BATESTI, Mme BOURCHET, Mme BOUBY, Mme LEVIEUX, M. DESPOUY, Mme ARNAUD, M. GIOVANNACCI, M. ARFI, Mme KINGUE EKWALLA, M. DESAULLE (*arrivé pour le vote de l'affectation des résultats*), Mme MANANDHAR, M. BARRANCO, M. LEVASSEUR (*arrivé au début du vote du budget*), M. PHILIPPE, Mme BERSEILLE, M. LALANNE, M. LE CORRE, Mme BOUVET, Mme JOURNEL, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

Absents, excusés, représentés : Mme GRUEL représentée par M. PRIVAT, Mme DIDELOT représentée par Mme DE YOUNGMEISTER, M. EL KHABLI représenté par M. BARRANCO, Mme ADELAIDE représentée par M. LALANNE, M. BOURDEAU représenté par M. LE CORRE, M. SIAUGUE représenté par Mme DE RUIDIAZ, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL

Secrétaire : M. LE CORRE

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE

- des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation.

Le compte rendu du 17 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire aborde l'ordre du jour.

DELIBERATION N°13 04 011 : COMPTE ADMINISTRATIF 201 2

M. le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Guy Monfray pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 26 POUR

1 Abstention : M. BONSIGNORE refuse de prendre part au vote

5 Contre : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2012, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses cumulées	17 704 976.29 €	29 268 068.37 €	46 973 044.66 €
Recettes cumulées	16 071 272.73 €	34 468 476.15 €	50 539 748.88 €
Résultat (avec restes à réaliser)	-1 633 703.56 €	5 200 407.78 €	3 566 704.22 €

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N°13 04 012 : COMPTE DE GESTION DU RE CEVEUR 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 31 POUR

2 CONTRE : M. GRISAUD, Mme SOROLLA

DONNE ACTE de la présentation du compte de gestion 2012 à Madame le Receveur Municipal.
ADOpte le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2012 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2012. **DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2012 dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue de ses comptes.

DELIBERATION N°13 04 013 : AFFECTATION DES RESULTATS 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 28 POUR

6 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

DECIDE d'affecter :

- une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur du besoin de financement de la section d'investissement, soit 1 633 703.56 €, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »
- Une dotation complémentaire en réserve de 1 000 000 € (compte 1068)

DECIDE d'inscrire la différence, en recettes de fonctionnement au chapitre 002 « résultat de fonctionnement » à hauteur de 2 566 704.22 €.

ADOpte l'affectation du résultat 2012 ci-dessous.

résultat de fonctionnement	2012
A recettes totales de fonctionnement (titres émis)	31 869 266,89
B dépenses totales de fonctionnement (mandats émis)	29 268 068,37
C résultat de fonctionnement de l'exercice	2 601 198,52
D résultat de fonctionnement antérieur reporté	2 599 209,26
E résultat de fonctionnement global (C+D)	5 200 407,78
résultat d'investissement	
F solde d'exécution d'investissement (001)	-5 048 098,60
G recettes réelles d'investissement (titres émis)	6 760 137,42
H 1068 (année antérieure ligne O)	4 986 182,88
I dépenses réelles d'investissement (mandats émis)	10 459 950,80
J solde d'exécution d'investissement (G+H-I)	1 286 369,50
K solde d'exécution global (F+J)	-3 761 729,10
L restes à réaliser en recettes N (engagements)	4 324 952,43
M restes à réaliser en dépenses N (engagements)	2 196 926,89
N solde des restes à réaliser d'investissement (L-M)	2 128 025,54
O besoin de financement de la section d'investissement (K+N)	-1 633 703,56
P affectation à la section d'investissement (1068)	1 633 703,56
Q affectation du résultat complémentaire (1068)	1 000 000,00
R affectation à la section de fonctionnement (002) (E-O-P)	2 566 704,22

DELIBERATION N°13 04 014 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 28 POUR

2 Abstentions : M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA

4 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. GRISAUD

DECIDE de fixer les taux d'imposition pour l'année 2013 comme suit :

	Taux 2012	Taux 2013	Bases 2013	Produit 2013
TH	15,30%	15,30%	49 648 000	7 596 144
FB	15,76%	15,76%	34 011 000	5 360 134
FNB	38,54%	38,54%	87 900	33 877
			Produit fiscal =	12 990 155

DIT que le présent produit ne prend pas en compte la participation du SYAGE fiscalisée pour un montant de 1 042 897 € pour 2013 (870 083 € en 2012).

DELIBERATION N°13 04 015 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 29 POUR

6 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

APPROUVE le budget primitif 2013 qui s'équilibre en recettes et en dépenses dont le détail par chapitre est annexé à la présente délibération comme suit :

- section de fonctionnement : 32 970 752.98 €
- section d'investissement : 17 197 678.52 €
- total général : 50 168 431.50 €

M. GRISAUD ne pas participe pas au vote du budget par chapitre comptabilisé en abstention.

M. BONSIGNORE refuse de voter certains chapitres comptabilisés en abstention.

Mme SOROLLA vote contre.

	Dépenses	Recettes	VOTES
<u>Investissement</u>			
Chapitre 20 immobilisations incorporelles (sauf 204)	301 776,00 €		Par 29 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Chapitre 21 immobilisations corporelles	8 296 571,00 €		Par 29 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Chapitre 23 immobilisations en cours	20 000,00 €		Par 29 POUR 2 Abstentions : M. BONSIGNORE, M.

			GRISAUD, 4 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, Mme SOROLLA
Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées	2 561 325,53 €		Par 29 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Chapitre 27 autres immobilisations financières		15 244,00 €	Par 29 POUR 2 Abstentions : M. BONSIGNORE (refus), M. GRISAUD, 4 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, Mme SOROLLA
Chapitre 13 subventions d'investissement		1 729 904,20 €	Par 29 POUR 2 Abstentions : M. BONSIGNORE (refus), M. GRISAUD, 4 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, Mme SOROLLA
Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées		2 638 455,02 €	Par 29 POUR 2 Abstentions : M. BONSIGNORE (refus), M. GRISAUD, 4 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, Mme SOROLLA
Chapitre 10 dotations, fonds divers et réserve (hors 1068)		1 030 000,00 €	Par 30 POUR 2 Abstentions : M. BONSIGNORE (refus), M. GRISAUD, 3 Contre : Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, Mme SOROLLA
dotation complémentaire au compte 1068		1 000 000,00 €	Par 29 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Chapitre 23 immobilisation en cours			
Chapitre 024 produits des cessions		0,00 €	
Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement		4 092 505,46 €	Par 29 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Chapitre 040 opérations d'ordre entre section	59 350,00 €	732 913,85 €	Par 29 POUR 2 Abstentions : M. BONSIGNORE (refus), M. GRISAUD, 4 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, Mme SOROLLA
Chapitre 041 opérations patrimoniales			
<u>Sous-total investissement avant restes à réaliser</u>	<u>11 239 022,53 €</u>	<u>11 239 022,53 €</u>	Par 29 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Restes à réaliser	2 196 926,89 €	4 324 952,43 €	Par 29 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme

			JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
<i>Solde d'exécution 2012 (001)</i>	3 761 729,10 €		Par 29 POUR 2 Abstentions : M. BONSIGNORE (refus), M. GRISAUD, 4 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, Mme SOROLLA
<i>Excédent de fonctionnement viré en investissement (1068)</i>		1 633 703,56 €	Par 29 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
<u>Total investissement</u>	<u>17 197 678,52 €</u>	<u>17 197 678,52 €</u>	Par 29 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Fonctionnement			
Chapitre 011 charges à caractère général	7 205 454,00 €		Par 29 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés	19 082 350,00 €		Par 32 POUR 2 Abstentions : M. BONSIGNORE (refus), M. GRISAUD 1 CONTRE : Mme SOROLLA
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	1 248 410,00 €		Par 29 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Chapitre 66 charges financières	579 119,67 €		Par 29 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Chapitre 67 charges exceptionnelles	30 000,00 €		Par 29 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Chapitre 68 dotations aux provisions			
Chapitre 023 virement de la section de fonctionnement	4 092 505,46 €		Par 29 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Chapitre 042 opérations d'ordre entre section	732 913,85 €	59 350,00 €	Par 29 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Chapitre 70 produits des services, du domaine et ventes		3 154 653,00 €	Par 30 POUR 1 Abstention : M. GRISAUD, 4 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme

			JOURNEL, Mme SOROLLA
Chapitre 73 impôts et taxes		15 899 742,94 €	Par 29 POUR 2 Abstentions : M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, 4 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, Mme SOROLLA
Chapitre 74 dotations et participations		10 521 201,10 €	Par 30 POUR 3 Abstentions : Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. GRISAUD 2 Contre : M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Chapitre 75 autres produits de gestion courante		183 110,00 €	Par 29 POUR 2 Abstentions : M. BONSIGNORE (refus), M. GRISAUD, 4 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, Mme SOROLLA
Chapitre 76 produits financiers			
Chapitre 013 atténuation de charges		500 000,00 €	Par 29 POUR 2 Abstentions : M. BONSIGNORE (refus), M. GRISAUD, 4 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, Mme SOROLLA
Chapitre 77 produits exceptionnels		85 991,72 €	Par 29 POUR 2 Abstentions : M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, 4 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, Mme SOROLLA
Résultat reporté 2012 (002)		2 566 704,22 €	Par 29 POUR 1 Abstention : M. BONSIGNORE, 5 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. GRISAUD, Mme SOROLLA
<u>Sous-total fonctionnement</u>	<u>32 970 752,98 €</u>	<u>32 970 752,98 €</u>	Par 29 POUR 6 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA
Total	50 168 431,50 €	50 168 431,50 €	Par 29 POUR 6 CONTRE : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

DELIBERATION N°13 04 016 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL ne participe pas au vote de l'Amicale Cartophile et Numismatique et de l'Association Transaide, M. BONSIGNORE ne participe pas au vote de l'Association du Yacht Club de Draveil, M. BARRANCO ne participe pas au vote de l'Association Sportive des Bergeries, M. PHILIPPE ne participe pas au vote concernant le SCD Aïkido.

DECIDE d'attribuer aux associations une subvention pour l'exercice 2013, dont la liste est annexée au budget primitif (B1.6)

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.6

B1.6 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

(article L. 2313 du CGCT)

Subventions ...(2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT				
		subventions attribuées selon les conditions fixées dans la convention : délibération n°08 12 154 du 18/12/2008		
subvention annuelle de fonctionnement	Gestion et encadrement d'activités sportives	Sporting Club de Draveil Omnisports - dont contrat d'objectifs : 27 250 €	association loi du 1er juillet 2001	182 650 €
"	Aides et services aux agents municipaux- sorties- billetterie	Amicale de Personnel	"	46 400 €
"	Développement école foot - Amélioration encadrement des jeunes - Classes foot Delacroix - Opération foot dans quartiers -Tournois	Draveil Football Club -dont contrat d'objectif : 5 000 €	"	36 000 €
"	Aménagement, fonctionnement - Renforcement équipe salariée	Tétine et Doudou - crèche parentale	"	22 000 €
"	Organise des stages de natation, compétition	Entente des Nageurs de Draveil- dont contrat d'objectif: 2 500 €	"	15 500 €
"	Atelier musique – projets avec lycées – atelier musique – organisation événementiels – initiation ingénieur son	Association derrière les fagots		8 500 €
"	Loto - Echanges scolaires - Expos - Fête du vin Oberkirch - Manifestations locales	Les Amis des Jumelages	"	7 000 €
"	Compétition - Stage	Société Nautique de la Haute Seine -dont contrat d'objectif : 1 800 €	"	6 800 €
"	Découverte du tennis - initiation	Cercle Tennistique de Draveil -dont contrat d'objectif: 2 000 €	"	6 600 €
"	Apprentissage - compétitions - stage	Yacht Club de Draveil -dont contrat d'objectifs : 350 €	"	6 450 €
"	Aide au maraîchage - Formation élus et responsable administratifs - Radio rurale - Centre optométrie - Aide à coopérative scolaire	Trans Aide Draveil	"	5 000 €
"	Stage - Organisation de courses de vélo - compétition	Vélo Club de Draveil	"	4 200 €
"	Tournoi - compétition - entrainement	Association Sportive des Bergeries	"	3 500 €
"	Développement du club, Tournois, initiation dans les collèges	Bridge Club de Draveil	"	3 500 €
"	Exposition	Atelier 91	"	2 500 €
"	Compétition - Stage - Initiation	Judo Club de Draveil -dont contrat d'objectif : 1 100 €	"	2 300 €
"	Avocats - Actions préventives	Enfance et Partage	"	2 000 €
"	Maintien emploi pianiste, Stages de formation vocale	A Contretemps	"	2 000 €
"	Organisation concours, dotations, Alevinage annuel, Entretien local et matériels.	AAPPMA Entente des Pêcheurs de Draveil	"	2 000 €

"	Projet atelier pour jeunes collégiens	Le Secours Catholique	"	2 000 €
"		Lions Club Draveil Sénart	"	2 000 €
"		pétanques et loisirs des bergeries	"	2 000 €
"		Association Draveilloise internationale pour les voyages et échanges	"	1 500 €
"	Achat matériel – Déplacement dans la France entière pour des concours	La Vaillante - Section Majorettes	"	1 500 €
"	Aide aux voyages, rachat de jeux	Association des Parents d'Elèves Notre-Dame	"	1 500 €
"		Sortir se divertir	"	1 500 €
"	Rassemblement de plusieurs groupes folkloriques	Association Franco-Portugaise (Section Folklore)	"	1 500 €
"	compétition	Cyclo Club Draveillois	"	1 200 €
"	Amélioration cadre de vie	Amicale des Locataires des Bergeries	"	1 200 €
"		APEAD	"	1 000 €
"	Projet spectacle	Ecole du Cirque Draveilloise	"	1 000 €
"	achat et réparation matériel musique et partitions	La Vaillante - Section musique	"	1 000 €
"	Loto, Expo, accueil jeunes roumains	Paltinoasa	"	1 000 €
"	Cours de break, spectacles hip-hop spectacle anti-gravité et participation Festival des Arts	Break Team	"	1 000 €
"	Cours de danse, animations culturelles et participation à la fête des associations	Swing and Valse	"	1 000 €
"	Croisière art contemporain - Expo Château Villiers et TDC	Art-Essonne	"	1 000 €
"	Expo vente au bénéfice des enfants malades pour achat matériel	L'Atelier des Mains d'Argent	"	1 000 €
"	Permanences et participation aux commémorations draveilloises	Comité du Souvenir Français de Draveil	"	1 000 €
"		Amicale locataires de Villiers	"	1 000 €
"	animation bibliothèque- concours poésie et nouvelle	les amis du livre	"	850 €
"	concert	Les Chœurs Mélés	"	800 €
"		Ecole du chat libre	"	800 €
"	Poursuite activité - Achats matériaux - Expos	Club de Modélisme Draveillois	"	600 €
"	Récupération Anciennes Photos de Draveil	Image Mémoire Draveilloise	"	600 €
"		Le pied en coulisse	"	600 €
"		Interdépendance Protection Animale	"	600 €
"	achat matériel- formation dans institutions parisiennes	Agate	"	500 €
"	fête des plantes- restauration de l'allée des arbres	Amis du château de Villiers	"	500 €
"	Accompagnement des malades et activités diverses	Les Amis des petits frères des pauvres de Draveil	"	500 €
"	Aménagement, entretien des cabanons	Ligue Française de Coin de Terre	"	500 €
"	Bal de la police, Arbre de Noël des enfants, sorties culturelles.	Amicale Police de Draveil / Montgeron	"	500 €
"	Collecte de bouchons, aide aux handicapés et achat de fauteuils roulants	un bouchon un espoir	"	500 €
"	compétition inter - collègue	Association Sportive Collège Delacroix	"	500 €
"	compétition inter - collègue	Association Sportive Collège Daudet	"	500 €
"	Conférences et ateliers d'oenologie	Université du Temps Libre	"	500 €
"	Encadrer, organiser, les activités sportives	Les Petits Musclés	"	500 €
"	Organisation concours.	Team Draveil Sensas	"	500 €

"	Organisation Cross scolaire - UNSS entraînement- courses	Association Sportive Notre-Dame	"	500 €
"	Regrouper des jeunes personnes pour promouvoir leurs sens civique et leur esprit de dévouement	Jeunes Sapeurs Pompiers Draveil/Vigneux	"	500 €
"	Rencontres autres L-P, Récompenses tournois	Association Sportive Lycée Professionnel Nadar	"	500 €
"	Théâtre	Les mots dits	"	500 €
"	Travaux et entretien des jardins	Les Enclos Fleuris	"	500 €
"		rand scouts et rand guide de Draveil	"	500 €
"		office du tourisme de l'Essonne	"	500 €
"		Draveil Patchwork	"	500 €
"		Les draveillois de Montmartre	"	500 €
"	Organisation concours - Compétitions	Pèche Mouche 91	"	400 €
"	Apprentissage L.S.F.	Association des Sourds de l'Arrondissement d'Evry	"	400 €
"	Découverte de la nature et protection de l'environnement et aide à la réalisation de projets de groupes	Eclaireuses et Eclaireurs de France	"	400 €
"	Enseignement d'étude de construction	Meca Sport Enseignement	"	400 €
"	Manifestation annuelle fête des associations	Cercle Philatélique de Draveil	"	400 €
"	Manifestations	Amicale Cartophile et Numismatique	"	400 €
"		Les amis de Didie	"	350 €
"	Réunions ouvertes aux parents et futurs parents	La Leche League	"	300 €
"		Très d'union	"	300 €
"	Aide financière aux coopératives pour projets, Visites écoles.	Délégation Départementale de l'Education Nationale	"	280 €
"		société nationale entraide et médaillés militaire	"	250 €
"		prévention routière	"	250 €
"	Participation cérémonies commémoratives	Union Nationale des Combattants Section Draveil	"	250 €
"	Permanences et participation aux commémorations draveilloises	Association d'Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre, Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc	"	250 €
"	Réunions statutaires, visites des malades, distribution de colis et présentation de l'ordre national de la légion d'honneur aux écoles	Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur	"	250 €
"		Comité d'entente des associations d'anciens combattants victimes de guerre	"	250 €
"		FNACA	"	250 €
"		Fédération de l'Essonne du secours populaire français	"	150 €
"		Société d'histoire de Draveil et de Vigneux	"	150 €
			TOTAL	411 330 €
PERSONNE DE DROIT PUBLIC Etablissements Publics				
		C.C.A.S de Draveil		220 000 €

DELIBERATION N° 13 04 017 : RAPPORT D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES D'ILE DE FRANCE ET DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2012

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Par 34 POUR

1 Abstention : Mme SOROLLA

APPROUVE le rapport annexé à la présente délibération conformément aux articles L 2531-12 et L1111-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

montants 2012	
Fsidf	DSU
1 319 385 €	802 868 €

Jeunesse animation

Café culture		40%	92 102	40%	92 102
Maison de quartier Mazières	ZUS	70%	325 178	30%	139 362
Pole Villiers- Danton		70%	183 985	30%	78 851
Subventions associations sportives		40%	108 440	20%	54 220
Gymnase Mazières	ZUS	50%	16 309	40%	13 047
Gymnase Mainville		50%	50 245	40%	40 196
Gymnase COSEC		50%	77 847	40%	62 278
Gymnase Citadelle		60%	45 012	30%	22 506
sous total jeunesse animation			899 118		502 561

Enfance

Etudes dirigées		40%	29 586	35%	25 888
APS Bergeries		40%	14 664	35%	12 831
halte Mazières	ZUS	15%	35 119	15%	35 119
APS Mazières		40%	20 071	35%	17 562
Restauration scolaire Mazières- Bergeries		50%	91 189	30%	54 713
sous total enfance			190 692		146 176

Social

CCAS		20%	22 200	20%	22 200
CLE		60%	196 372	40%	130 915
centre de santé (orthophonie)		50%	18 289	50%	18 289
sous total social			236 861		171 404

total			1 326 671		820 141
--------------	--	--	------------------	--	----------------

DELIBERATION N° 13 04 018 : POLITIQUE FONCIERE 2012

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2012.

DELIBERATION N° 13 04 019 : PLAN LOCAL URBANISME : APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 34 POUR

1 Abstention : Mme SOROLLA

APPROUVE la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Draveil tel qu'il est annexé à la présente délibération (règlement de la zone N et plan de zonage) ;

DIT que la présente délibération fera l'objet des modalités de publicité suivantes :

- un affichage en Mairie pendant un mois,
- mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département conformément à l'article R. 123-25 du Code de l'urbanisme,
- une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DIT que, conformément à l'article L.123-10 du code de l'urbanisme, la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Draveil approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie service urbanisme – centre administratif – cour Chapuis 97 bis boulevard Henri Barbusse 91210 Draveil aux jours et heures habituels d'ouverture du service urbanisme, ainsi qu'à la Préfecture de l'Essonne.

DIT que le rapport et conclusions du Commissaire Enquêteur sont tenus depuis leur arrivée à la disposition du public à la mairie service urbanisme – centre administratif – cour Chapuis 97 bis boulevard Henri Barbusse 91210 Draveil aux jours et heures habituels d'ouverture du service urbanisme.

DIT que conformément à l'article L.123-12 du code de l'urbanisme, la présente délibération et les dispositions engendrées par la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Draveil seront exécutoires :

- un mois après sa réception par le monsieur le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu de la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Draveil, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications ;
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

DIT que la présente délibération et la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Draveil seront transmises pour information aux personnes publiques associées et consultées.

DELIBERATION N° 13 04 020 : CESSION DU LOT B DE LA PARCELLE CADASTREE AO 215 SISE 10 ALLEE DES MOURETTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la vente à Monsieur et Madame CHANTELAT, demeurant au 8, allée des Mourettes à Draveil – 91210, du lot B de la parcelle cadastrée AO 215, d'une superficie d'environ 250 m², au prix de 36 500,00 euros HT, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou ses adjoints ayant délégation à signer tous actes à intervenir qui matérialiseront cette cession (promesse de vente et vente), **PRECISE** que les frais de notaire, les frais de mise en place de la clôture et les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur, **DIT** que cette cession sera constatée par acte notarié, **MANDATE** Maître VINCENT, notaire sis 110, bd du Général de Gaulle à Draveil 91210, afin de rédiger l'acte notarié y afférent.

DELIBERATION N°13 04 021 : ACQUISITION DE PARCELLE S DE VOIRIES BD17 SISE 4 RUE DES SABLIERES, BD59 SISE RUE DES GRAVIERS, BD62 SISE 6 RUE DES GRAVIERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 34 POUR

1 Abstention : Mme SOROLLA

DONNE un avis favorable pour l'acquisition au prix de 479,29 euros des parcelles cadastrées BD 17, d'une superficie de 247 m², sise 4 rue des Sablières, BD 59, d'une superficie de 91 m²,

sis rue des Gravier, et BD 62, d'une superficie de 21 m², sise 6 rue des Gravier. **DECIDE** de classer ces parcelles dans le Domaine public routier. **PRECISE** que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou ses adjoints ayant délégation à signer tous actes afférents à la matérialisation de cette cession, notamment la promesse et l'acte authentique de vente. **DIT** que l'acquisition sera constatée par acte notarié. **MANDATE** Maître VINCENT, notaire sis 110, bd du Général de Gaulle à Draveil 91210, afin de rédiger l'acte notarié y afférent.

DELIBERATION N°13 04 022 : ACQUISITION DE PARCELLE S DE VOIRIES AT531 SISE 9 RUE BOILEAU ET AT545 SISE AVENUE EUGENE DELACROIX ET RUE CORNEILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 32 POUR

3 Abstentions : M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

DONNE un avis favorable pour l'acquisition pour 1 euro symbolique des parcelles cadastrées AT 531, sise 9 rue Boileau, d'une superficie de 308 m², et AT 545, sise avenue Eugène Delacroix et rue Corneille d'une superficie de 294 m². **DECIDE** de classer ces parcelles dans le Domaine public routier communal. **PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou ses adjoints ayant délégation à signer tous actes afférents à la matérialisation de cette cession, notamment la promesse et l'acte authentique de vente. **DIT** que l'acquisition sera constatée par acte notarié. **MANDATE** Maître VINCENT, notaire sis 110, bd du Général de Gaulle à Draveil 91210, afin de rédiger l'acte notarié y afférent.

DELIBERATION N°13 04 023 : ACQUISITION DE PARCELLE S DE VOIRIES AT546 SISE AVENUE EUGENE DELACROIX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 32 POUR

3 Abstentions : M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

DONNE un avis favorable pour l'acquisition pour 1 euro symbolique de la parcelle cadastrée AT 546, sise avenue Eugène Delacroix d'une superficie de 35 m². **DECIDE** de classer cette parcelle dans le Domaine public routier communal. **PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou ses adjoints ayant délégation à signer tous actes afférents à la matérialisation de cette cession, notamment la promesse et l'acte authentique de vente. **DIT** que l'acquisition sera constatée par acte notarié. **MANDATE** Maître VINCENT, notaire sis 110, bd du Général de Gaulle à Draveil 91210, afin de rédiger l'acte notarié y afférent.

DELIBERATION N°13 04 024 CONVENTION DE MISE A DISP OSITION DE LA PARCELLE AH 718 SISE 5 AVENUE DES PRES PIERRE AU SYAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 34 POUR

1 Abstention : Mme SOROLLA

APPROUVE le projet de convention ayant pour objet de fixer les modalités de la mise à disposition par la Commune au SyAGE d'une emprise de la parcelle cadastrée AH718, sise 5 avenue des Prés Pierre, pendant la durée des travaux de création d'un bassin paysager de stockage et d'infiltration des eaux pluviales. Ladite parcelle appartenant à la Commune a une superficie de 6294 m² environ, et est actuellement en cours de division. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou ses adjoints ayant délégation à signer ladite convention de mise à disposition, et tout acte y afférent pour la création du bassin paysager de stockage et d'infiltration des eaux

pluviales.

DELIBERATION N° 13 04 025 : AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR LA PARCELLE CADASTREE AW 240 SISE 23 RUE SAINTE ANNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 33 POUR

1 Abstention : M. CHEVALIER

1 Contre : Mme SOROLLA

APPROUVE le projet de salle polyvalente dans l'école de Champrosay, **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de permis de construire et les permis de construire modificatifs éventuels pour la construction d'un bâtiment dans l'enceinte de l'école de Champrosay, sise 23 rue Sainte Anne, parcelle cadastrée AW 240.

DELIBERATION N°13 04 026 : REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 30 POUR

5 Abstentions : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD,

EMET un avis défavorable sur le projet de révision du Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage pour la période 2013-2019

DELIBERATION N°13 04 027 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SENART VAL DE SEINE : MODIFICATIONS STATUTAIRES : NOUVELLE REPARTITION DES SIEGES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 32 POUR

2 Abstentions : M. GRISAUD, Mme SOROLLA

1 Contre : M. BONSIGNORE

APPROUVE la nouvelle répartition des sièges décidée par le conseil communautaire :

	Répartition actuelle	Nouvelle répartition
Draveil	11	18
Montgeron	9	16
Vigneux-sur-Seine	10	17
Total sièges	30	51

Et la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté d'Agglomération Sénart Val de Seine comme suit :

« Le Conseil Communautaire :

La Communauté d'Agglomération Sénart Val de Seine est administrée par un conseil communautaire composé de 51 délégués élus, conformément à l'article L5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La répartition des sièges entre les différentes communes est la suivante :

- Draveil : 18 sièges de délégués communautaires

- Montgeron : 16 sièges de délégués communautaires
- Vigneux-sur-Seine : 17 sièges de délégués communautaires

Cette répartition vaut pour la durée du mandat.»

DELIBERATION N° 13 04 028 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SENART VAL DE SEINE : MODIFICATION DE LA COMPETENCE FACULTATIVE « LIAISONS DOUCES »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 34 POUR

1 Abstention : M. GRISAUD

APPROUVE la modification statutaire proposée comme suit :

« Compétence facultative /liaison douce : Etude, création, aménagement, réhabilitation et entretien des liaisons douces :

- le long des berges de Seine à Draveil et Vigneux-sur-Seine
- de la gare de Vigneux-sur-Seine à destination du lac Montalbot et de la base régionale de loisirs du Port aux Cerises »

DELIBERATION N°13 04 029 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SENART VAL DE SEINE : MODIFICATION DE LA COMPETENCE FACULTATIVE « ENFANCE ET JEUNESSE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 34 POUR

1 Abstention : M. GRISAUD

APPROUVE la modification statutaire proposée comme suit :

« Compétences facultatives

Compétence en matière Jeunesse (6-17 ans) sur le quartier de la Prairie de l'OLY, à Montgeron et Vigneux-sur-Seine, et sur le quartier des Bergeries, à Draveil et Vigneux-sur-Seine

- définition et mise en œuvre de la politique « Jeunesse (6-17 ans) », au regard notamment des dispositifs prévus au code de l'action sociale et des familles, en lien avec les acteurs que sont notamment la CAF et le Conseil Général,
- acquisition, construction, aménagement, entretien et gestion des structures d'accueil, avec ou sans hébergement.»

DELIBERATION N°13 04 030 : CONTRATS D'OBJECTIFS SPORTIFS SCD + DFC

M. PHILIPPE ne prend pas part au vote concernant le SCD Aïkido.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les dispositions des deux avenants n° 1 aux conventions définissant le montant, l'objet et les conditions d'utilisation des subventions octroyées par la ville au Sporting club de Draveil et au Draveil Football club, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces avenants, à compter de la réception par la Ville, des Comptes Rendus Financiers 2012, émanant de ces associations et attestant de la conformité des dépenses effectuées en 2012 à l'objet de la subvention qui leur a été attribué par la VILLE.

DELIBERATION N°13 04 031 : CONTRATS D'OBJECTIFS SPORTIFS ASSOCIATIONS DIVERSES

M. BONSIGNORE ne prend part pas au vote concernant le Yacht Club de Draveil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les dispositions des contrats dénommés « conventions d'objectifs sportifs » liant la Ville et les associations suivantes :

Entente des Nageurs de Draveil
Cercle Tennistique de Draveil,
Judo Club Draveillois,
Société Nautique de la Haute Seine,
Yacht Club de Draveil,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces contrats, à compter de la réception par la Ville, des Comptes Rendus Financiers 2012, émanant de ces associations et attestant de la conformité des dépenses effectuées en 2012 à l'objet de la subvention qui leur a été attribuée par la Ville.

DELIBERATION N°13 04 032 : CARREFOUR DES CULTURES : REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'organisation et le règlement intérieur du Carrefour des Cultures, **DECIDE** de fixer à 2 € le tarif des dégustations, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les conventions, leurs avenants pour le présent Carrefour des Cultures et les carrefours à venir.

DELIBERATION N°13 04 033 : CLASSES DE DECOUVERTE : MODIFICATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les réductions applicables aux classes de découvertes comme suit :

- Réduction de 10% du tarif fixé pour les familles mono parentales (parent seul avec ou sans pension alimentaire de l'autre parent) ayant à charge un enfant inscrit pour ces séjours.
- Réduction de 75% du tarif fixé pour le deuxième enfant pour les familles ayant déjà un enfant inscrit pour ces séjours.

DIT que les familles auront la possibilité de régler leur participation en trois fois, selon un échéancier fixé d'un commun accord avec le service Enfance, **DIT** que la Ville émettra un titre de recettes à l'ordre du contentieux du trésor public de Draveil, un mois après le terme de l'échéancier fixé, en cas de non-respect de celui-ci, une fois les voies de recouvrement amiables épuisées, **DIT** que les familles pourront prétendre au remboursement de leur participation en cas d'hospitalisation, de maladie ou de radiation scolaire conditionné à la présentation d'un justificatif.

DELIBERATION N°13 04 034 : COLONIES DE VACANCES 20 13

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la répartition du programme des séjours organisés par la Direction Enfance pour les mois de Juillet et Août 2013, **APPROUVE ET FIXE** les montants des participations familiales pour les centres de vacances et les séjours à la semaine, de la façon suivante:

Tranches quotient	A Séjour en centre de vacances de 14 jours dans le Morbihan prix par enfant Juillet 2013	B Séjour en centre de vacances de 14 jours dans les hautes Alpes prix par enfant Juillet 2013	C Séjour en centre de vacances de 14 jours en Dordogne prix par enfant Juillet 2013	D Séjour en centre de vacances de 14 jours dans le Morbihan prix par enfant Août 2013	Pourcentage de la participation des usagers par rapport au coût des séjours
Inférieur ou égal à 320 €	258,72 €	268,80 €	227,70 €	258,72 €	30%
Inférieur ou égal à 320,01 € à 459 €	344,96 €	358,40 €	303,60 €	344,96 €	40%
Inférieur ou égal à 459,01 € à 618 €	431,20 €	448 €	379,50 €	431,20 €	50%
Inférieur ou égal à 618,01 € à 807 €	517,44 €	537,60 €	455,40 €	517,44 €	60%
Inférieur ou égal à 807,01 € à 1200 €	603,68 €	627,20 €	531,30 €	603,68 €	70%
Supérieur à 1200 €	689,92 €	716,68 €	607,20 €	689,92 €	80%
Hors Draveil	862,40 €	896,00 €	759,00 €	862,40 €	100%

FIXE le montant de la participation familiale à 12 euros/ jour forfaitaire en supplément du prix des journées de présence à l'accueil de loisirs pour le stage de multi-activités/camping organisé par l'accueil de loisirs élémentaire, **PRECISE** que la participation financière pour les centres de vacances et les séjours à la semaine sera déterminée sur présentation des documents cités ci-dessus, **DIT** que pour les séjours de centre de vacances et séjours à la semaine :

- Un acompte représentant le tiers de la participation sera demandé lors de l'inscription, le solde devant être versé 10 jours avant le départ.
- les BONS CAF ne pourront servir pour verser l'acompte,
- en cas d'empêchement, le remboursement du voyage ne pourra se faire que sur présentation d'un certificat médical attestant l'impossibilité du déplacement de l'enfant sur le lieu du séjour.

DELIBERATION N°13 04 035 : REGLEMENTS DE SINISTRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition d'indemnisation du sinistre de la compagnie d'assurance MUTUEL ASSUR, sise 10, rue Jules Ferry – VILLENEUVE LE ROI (94290), pour un montant de 175.37 euros,

DELIBERATION N°13 04 036 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 33 POUR

2 Abstentions : M. GRISAUD, Mme SOROLLA

DÉCIDE d'adopter la modification du tableau des effectifs comme suit :

- création d'un emploi à temps complet d'adjoint administratif principal de 2ème classe titulaire.
- création d'un emploi de conseiller des activités physiques et sportives non titulaire à temps complet (10ème échelon indice brut 703 - majoré 584).
- suppression d'un emploi à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2ème classe titulaire.
- suppression d'un emploi à temps complet d'agent de maîtrise principal titulaire.

DELIBERATION N°13 04 037 : EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION DEMANDE DE SUBVENTIONS AU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 29 POUR

5 Contre : M. CHEVALIER, M. GRUBER représenté par Mme JOURNEL, Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD,

1 abstention : Mme SOROLLA

APPROUVE le projet d'extension de vidéoprotection sur la commune, **SOLLICITE** au titre du projet susvisé, l'octroi de la subvention maximale au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention concernant l'aide financière et tout autre acte consécutif à l'exécution de cette convention, **APPROUVE** le plan de financement, **SOLLICITE** une dérogation afin d'autoriser la ville à commencer les travaux avant attribution des subventions, **DIT** que le financement de l'opération sera assuré par :

- une subvention du FIPD
- un autofinancement de la Ville.

La séance du conseil est levée à 22 H 48

Georges TRON
Maire de Draveil

*Les délibérations et comptes-rendus sont consultables en Mairie, au
Secrétariat Général, aux heures d'ouverture des bureaux.*